

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **90400150.0**

51 Int. Cl.⁵: **A45C 5/12**

22 Date de dépôt: **19.01.90**

30 Priorité: **20.01.89 FR 8900642**

43 Date de publication de la demande:
25.07.90 Bulletin 90/30

64 Etats contractants désignés:
BE DE FR GB

71 Demandeur: **DELSEY, Société Anonyme dite:**
23, rue Saint-André
F-93012 Bobigny Cédex(FR)

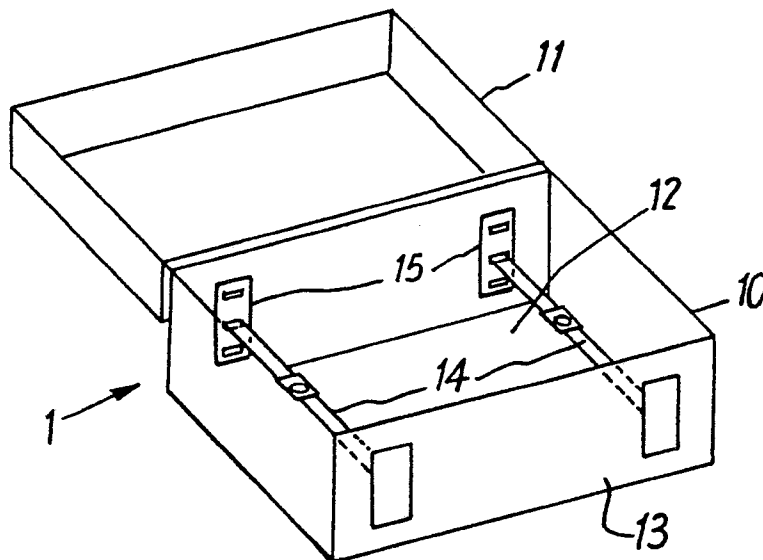
72 Inventeur: **Seynhaeve, André**
18, rue du Moulin Saint-Rieul
F-60300 Senlis(FR)

74 Mandataire: **Loyer, Bertrand et al**
Cabinet Pierre Loyer 77, rue Boissière
F-75116 Paris(FR)

54 **Dispositif d'accrochage pour sangles de valise.**

57 Bagage, du type comportant des sangles élastiques destinées au maintien des objets transportés, caractérisé en ce que chaque extrémité de sangle (14) est fixée à la paroi de la valise au moyen d'une pièce de fixation (15) ladite pièce comportant une position d'ancrage (17) et au moins un crochet (16, 18) muni d'une fente (19) dans lequel on peut faire passer la sangle (14) pour modifier sa position en hauteur par rapport au fond de la valise.

Fig.1



Dispositif d'accrochage pour sangles de valise

La présente invention concerne les bagages et plus précisément les sangles que ceux-ci comportent afin de maintenir les objets transportés convenablement rangés lors du portage du bagage. De tels sangles sont généralement solidarisés par exemple par des coutures, des rivetages ou par collage en des points de la paroi périphérique généralement proches du fond du bagage.

Le problème qui se pose alors est que lorsque l'on a rempli le bagage, les sangles une fois attachées appuient sur les vêtements et tassent ceux-ci pour donner à l'empilement une forme de pyramide tronquée.

On a déjà essayé de solidariser lesdites sangles à distance du fond du bagage mais on résoud mal le problème des vêtements tassés lorsqu'ils sont nombreux et de plus on crée un nouveau problème : on ne maintient pas en place les objets lorsqu'ils sont peu nombreux.

La présente invention vise à proposer un bagage permettant de résoudre ce problème de bon usage des sangles.

A cet effet, il est proposé un bagage, du type comportant des sangles élastiques destinées au maintien des objets transportés, caractérisé en ce que chaque sangle est attachée en un point fixe à une de ses extrémités et peut éventuellement être introduite dans des crochets situés à des hauteurs différentes.

De manière préférée, on aura le choix entre trois points d'accrochage pour chacune des extrémités, ces points d'accrochage étant situés sur la paroi périphérique du bagage à des distances différentes du fond du bagage.

Les points d'accrochage pourront être des crochets indépendants mais feront de manière préférée partie d'une pièce unique qui sera positionnée sur la paroi périphérique perpendiculairement au fond du bagage.

L'utilisation de telles pièces permet de réduire considérablement le temps de montage du bagage puisqu'il y aura généralement quatre pièces à disposer, tandis que si l'on utilise des crochets séparés cela fera douze pièces disposer en respectant les écartements entre elles.

Les pièces seront obtenues de manière simple et économique par moulage d'une matière plastique de type polyoléfine présentant de bonnes caractéristiques mécaniques.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre en référence aux dessins dans lesquels :

La figure 1 montre un bagage selon l'invention;

La figure représente une pièce permettant la mise en oeuvre de l'invention;

Les figures 3 à 5 représentent les différentes possibilités de mise en place d'une sangle.

On voit à la figure 1, un bagage 1 selon l'invention. Celui-ci est formé d'une coque 10 et d'un couvercle 11 rabattable. La coque 10 est, de manière habituelle, constituée d'un fond 12 et d'une paroi périphérique 13 sur laquelle sont fixées des sangles 14.

De manière connue, une sangle élastique 14 relie deux portions de la paroi périphérique parallèles ; ladite sangle peut être en deux parties reliées par un dispositif d'attache, tel que représenté, ou en une seule partie.

Selon l'invention, lesdites sangles sont accrochées sur des pièces 15 qui, tel que visible à la figure 2, comportent un point d'ancrage 17 et plusieurs crochets, tels que les crochets 16 et 18.

De manière préférée, les pièces 15 seront obtenues par moulage d'une matière plastique.

Dans l'exemple représenté, le point d'ancrage 17 est situé entre les crochets 16 et 18 et est constitué par un pontet fermé, tandis que les crochets 16 et 18 sont constitués par des pontets ouverts par des fentes 19. Chacune des sangles 14 est montée à ses extrémités par une boucle fermée 20 sur le crochet fermé 17 d'une pièce 15 solidarisée à la paroi périphérique 13 de la coque 10 perpendiculairement au fond 12 de ladite coque.

Les figures 3 à 5 montrent, sans compliquer le dessin par la représentation du bagage 1, l'accrochage d'une sangle 14 auxdites pièces 15.

Aux figures 1 et 3, on voit que lorsque l'on utilise la sangle 14 telle qu'elle est montée sur lesdites pièces 15, celle-ci s'étend parallèlement au fond 12 à peu près à mi-hauteur de la paroi périphérique 13.

Lorsque l'on a placé de nombreux vêtements dans le bagage 1, on fait passer la sangle 14 à travers la fente 19 que présente le crochet 18 comme visible à la figure 4. Ainsi, ladite sangle 14 quitte la paroi périphérique en un point beaucoup plus éloigné du fond 12 et on n'abîmera pas les vêtements. Lorsque, par contre, il n'y a que peu de choses à placer dans le bagage, la sangle 14 sera passée dans la fente 19 du crochet 16, figure 5, et s'étendra alors à peu de distance du fond 12. La portion de sangle comprise entre le crochet 17 et l'un des crochets 16 ou 18 est parallèle à la paroi périphérique et ne participe pas à l'action de ladite sangle.

On comprend alors que le bagage 1 selon l'invention est original en ce que pour chaque extrémité de sangle on a le choix entre plusieurs points d'accrochage.

On pourra bien entendu attacher chaque san-

gle à une hauteur déterminée par ce qu'elle doit maintenir, les sangles d'un même bagage étant alors à des distances du fond différentes.

L'invention prévoit dans un but de simplification et de réduction du temps de montage des pièces 15 portant les crochets 16, 17, 18 mais on ne sortira pas du cadre de celle-ci si les crochets 16, 17, 18 étaient indépendant les uns des autres.

Les sangles 14 peuvent également ne pas être montées, tel que représenté, perpendiculairement aux portions parallèles de paroi périphérique qu'elles raccordent mais former une croix.

De même, elles pourraient, tel que connu, être globalement en forme de V en ayant leurs extrémités sur la même portion de paroi périphérique.

Revendications

1. bagage du type comportant des sangles élastiques destinées au maintien des objets transportés, caractérisé en ce que chaque extrémité de sangle (14) est fixée à la paroi de la valise au moyen d'une pièce de fixation (15) ladite pièce comportant une position d'ancrage (17) et au moins un crochet (16, 18) muni d'une fente (19) dans lequel on peut faire passer la sangle (14) pour modifier sa position en hauteur par rapport au fond de la valise.

2. Bagage selon la revendication 1, dans lequel la pièce de fixation comporte un point d'ancrage (17) et deux crochets à fente situés l'un au-dessous (16) et l'autre au-dessus (18) dudit point d'ancrage de sorte que la sangle peut être tendue en travers de la valise soit directement à partir du point d'ancrage (17) soit en passant par l'un ou l'autre des crochets (16, 18).

3. Bagage selon la revendication 1 ou 2, dans lequel le point d'ancrage est constitué par un pontet autour duquel la sangle (14) fait une boucle (20).

4. Bagage selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel les crochets sont constitués chacun par un pontet muni d'une fente (19) sur un de ses côtés.

Fig. 2

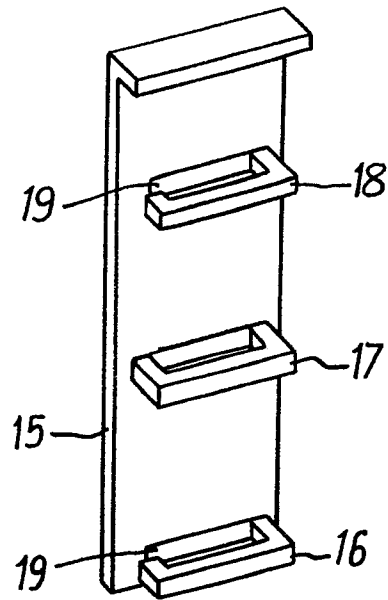
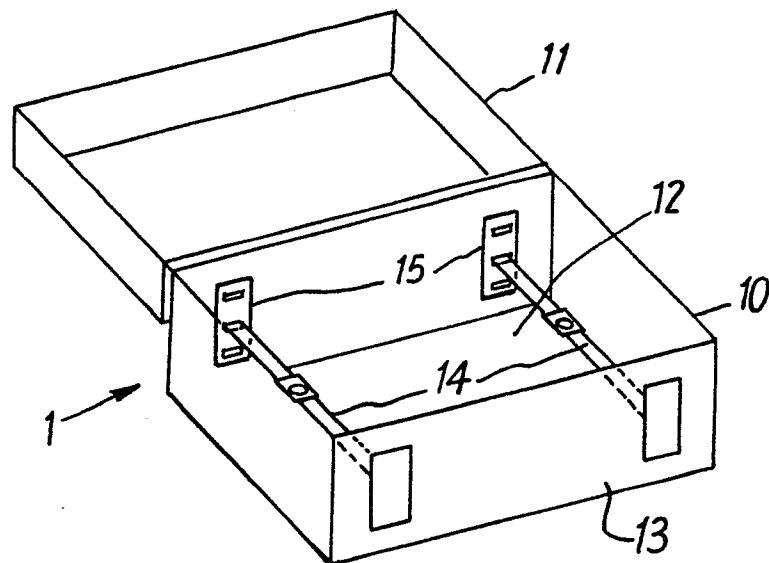
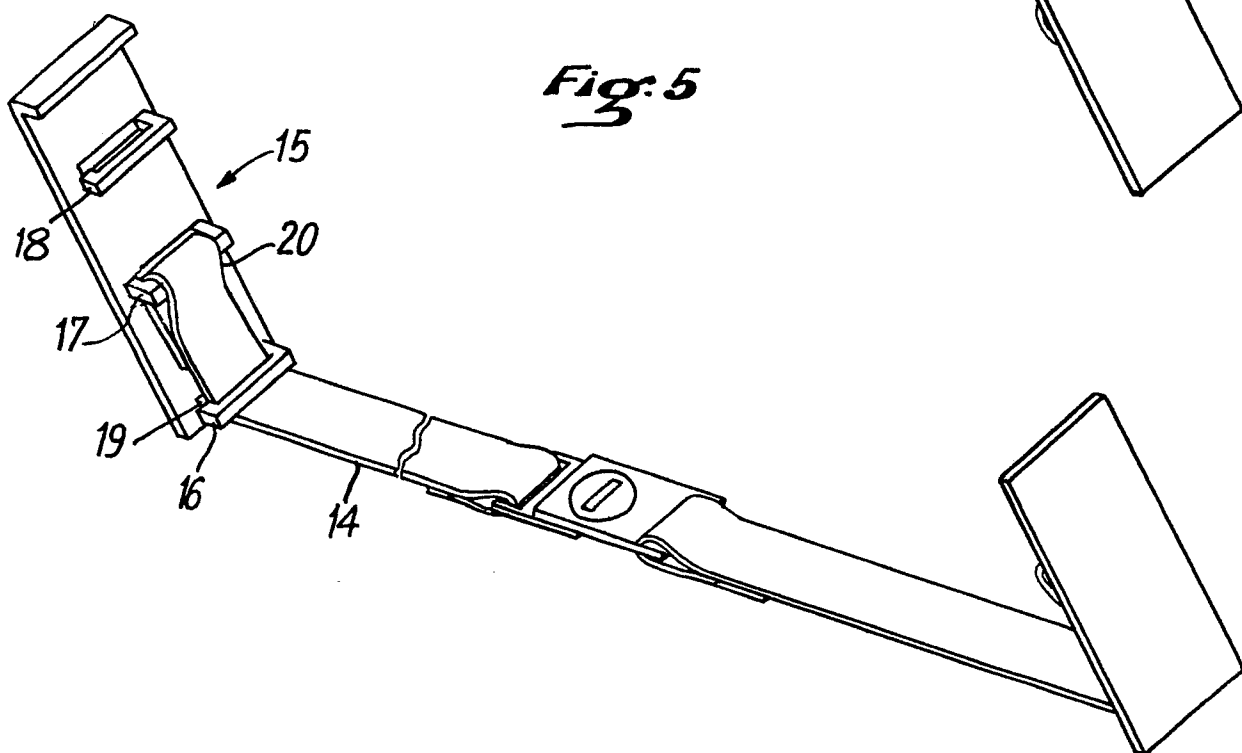
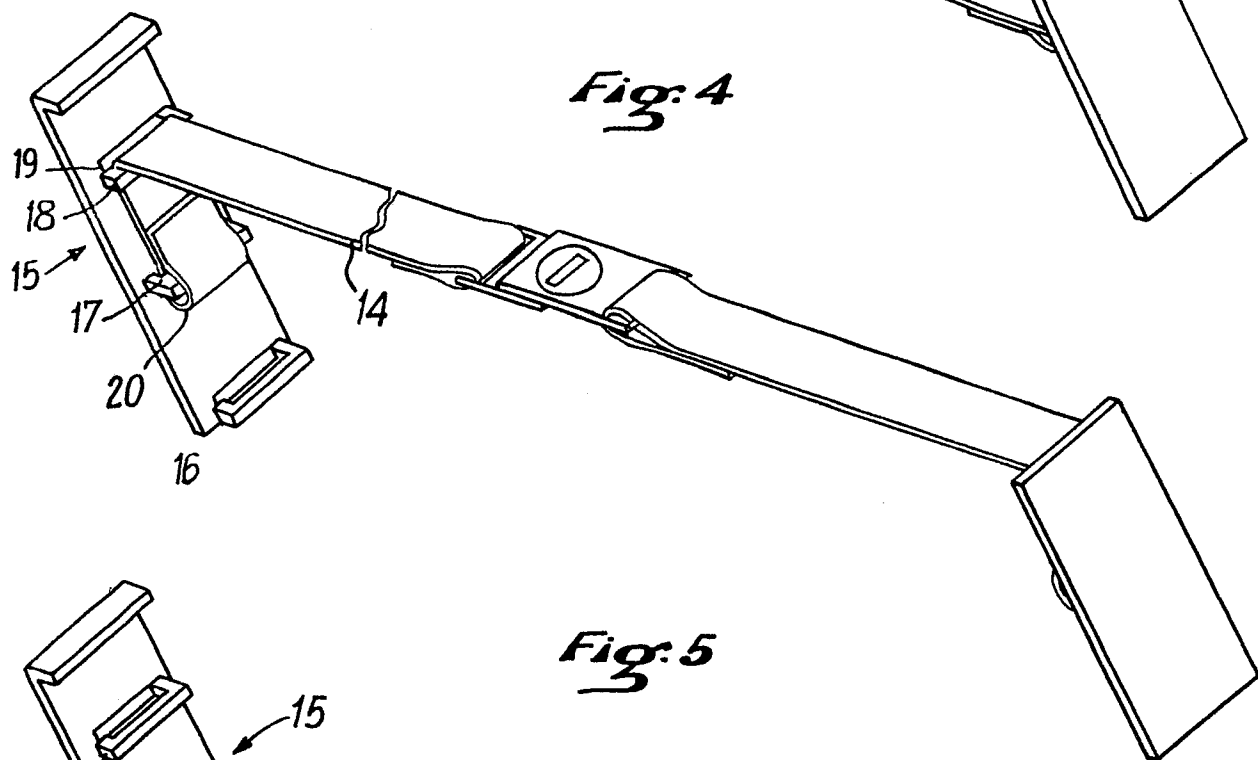
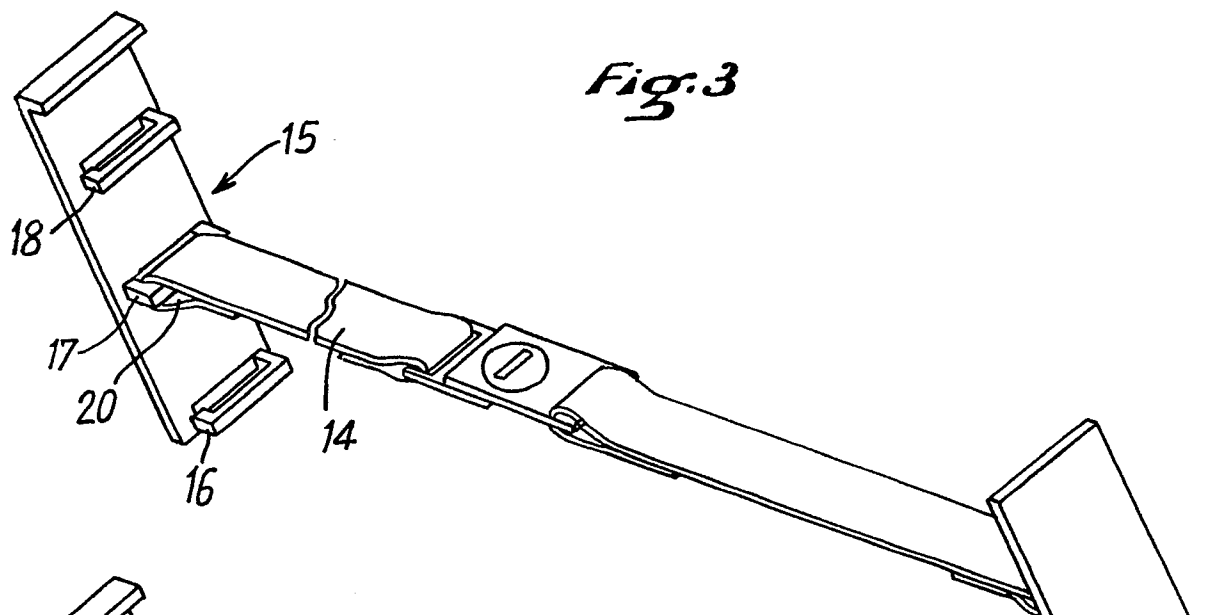


Fig. 1







EP 90 40 0150

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-1496498 (TANTLINGER) * le document en entier * ---	1	A45C5/12
A	FR-A-725572 (DEPERDUSSIN) ---		
A	US-A-1704114 (WISBY) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45C B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18 AVRIL 1990	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			